



# Négociations salariales

02 mars 2017

Suite à la réunion de ce jour lors de laquelle la Direction a remis les documents préparatoires, voici le calendrier des négociations annuelles obligatoires 2017 :

➤ **jeudi 16 mars à 10h00 :**

Étude des documents relatifs à la négociation et présentation des revendications des organisations syndicales.

➤ **lundi 20 mars à 10h00 :**

Première réunion de négociation

➤ **mercredi 22 mars à 10h00 :**

Deuxième réunion de négociation

➤ **jeudi 23 mars à 10h00 :**

Troisième réunion de négociation

**Le SNI-UNSA a demandé que le CCE ordinaire soit programmé avant présentation des revendications des organisations syndicales, afin d'avoir toutes les données économiques consolidées de l'année 2016.**